

# Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

## Résumé descriptif de la certification

**Code RNCP : 4390**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

DNSEP : Diplôme national supérieur d'expression plastique Créateur-Concepteur d'expressions plastiques, option art, design, communication (DNSEP)

Nouvel intitulé : Créateur concepteur d'expressions plastiques option art, design, communication (DNSEP)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Culture et de la Communication	Directeur régional des affaires culturelles, Ministère de la Culture et de la Communication

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

132 Arts plastiques

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Auteur et concepteur- créateur d'expressions plastiques dans le champ de l'art, du design ou de la communication visuelle. Il conduit à partir d'un projet original et innovant une réalisation plastique jusqu'à son aboutissement. Il fonde son travail sur la mise en jeu de ses ressources imaginaires personnelles, ses connaissances historiques et ses facultés d'analyse, sa capacité pratique à donner corps à sa pensée en usant des médiums appropriés, se situant avec pertinence et originalité sur la scène artistique et professionnelle. Qu'il définisse lui-même les formes que prend sa recherche créative ou qu'il réponde à des commandes de diverses natures, il poursuit un projet de façon autonome, et dans le cas de collaborations, conserve une part importante de l'initiative et des choix décisionnels.

En tant que designer d'environnement ou designer d'espace (scénographie et muséographie...), il conçoit des espaces de vie, de repos, de travail, de transit, de séjour, de vente, de jeu, etc.

Il intervient dans l'espace privé ou public. Il est prescripteur et peut également exercer l'activité de designer de mobilier.

En tant que graphiste ou designer graphique, il met ses talents de concepteur et de réalisateur sur tous supports au service d'une idée, qu'elle soit de nature sociale, culturelle ou institutionnelle.

C'est un généraliste ou un spécialiste .

En tant que designer textile (et de surface), il exerce son activité sur des productions en deux dimensions dans le domaine du textile (habillement, ameublement, linge, revêtements, arts de la table, industrie etc.) Il intervient à la fois sur le motif et sur la nature même du support.

En tant que designer de produit, il conçoit des objets qui seront produits industriellement ou fabriqués artisanalement.

Il peut aussi occuper des fonctions de :

- créateur-réalisateur multimédias,
- photographe,
- galeriste.

Il peut également occuper :

\* des fonctions afférentes au marché de l'art :

- restauration d'oeuvres d'art
- conservation préventive d'oeuvres d'art
- expertise d'oeuvres d'art
- critique d'art.

\* des fonctions de responsable de service d'accueil de publics des musées et des centres d'art (médiation) ou professeur d'enseignement artistique supérieur.

Principales capacités attestées : 1 - Maîtrise des techniques et développement de projet :

- Maîtrise des techniques artistiques (dessin, peinture, volume, photographie, installation, vidéo...), des supports traditionnels et nouvelles technologies
- Connaissance de l'histoire de l'art, histoire du design etc.
- Maîtrise des techniques de recherche
- Maîtrise des bases techniques des pratiques de la communication
- Connaissance des méthodes scientifiques d'exploration des supports et matériaux
- Connaissance physiques et chimiques relatives aux supports et matériaux
- Compétence en matière d'accrochage et d'exposition
- Conception, suivi du développement et conduite d'un projet de création personnel s'inscrivant dans le champ de l'art de manière singulière
- Connaissance des bases techniques dans les domaines cités

2 - Connaissances des contextes artistiques

- Connaissance de la scène artistique
- Connaissance de la création contemporaine et mise en perspective dans le champ de l'histoire de l'art

3 - Connaissances annexes

- Connaissance juridique, de gestion liées à la fonction d'auteur,
- Maîtrise de la méthodologie de l'analyse critique
- Connaissance d'une langue étrangère (anglais)
- Capacité à établir une collaboration entre les corps de métiers
- Connaissance de l'histoire des pratiques de la communication, de leurs formes actuelles,
- Capacité rédactionnelle

4 - Médiation

- Adaptabilité aux publics spécifiques
- Capacité à la sensibilisation à l'art
- Aptitude à l'exposé et à la transmission des connaissances

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

Art, design, communication, multimédia

Artiste plasticien, décorateur, concepteur des lieux, paysagiste, scénographe, directeur artistique, responsable d'édition, responsable de fabrication, concepteur des jeux vidéos styliste, créateur industriel, critique d'art, restaurateur d'art, galeriste, professeur d'enseignement artistique supérieur

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

B1101 : Création en arts plastiques

B1805 : Stylisme

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

M1705 : Marketing

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification est accessible après obtention DNAP, DNAT ou commission d'équivalence (Bac + 3) Les épreuves du DNSEP consistent en une présentation des travaux (projet personnel), un entretien avec le jury, et, pour les options communication et design, la présentation d'un mémoire. L'évaluation porte sur la présentation des travaux, l'origine et l'évolution du projet, l'inscription culturelle, la qualité des réalisations.

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
	OUI	NON	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury comprend 5 membres nommés par arrêté du ministre de la culture : le président (extérieur à l'établissement) le vice-président, membre de la profession artistique concernée un enseignant culture générale extérieur à l'école deux membres proposés par l'école dont un extérieur, personnalité reconnue dans sa spécialité
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

## Base légale

### Référence du décret général :

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2008.

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Diplôme national supérieur d'expression plastique DNSEP'.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1980 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

-----  
Décret n° 88-1033 du 10 novembre 1988 portant organisation de l'enseignement des arts plastiques dans les écoles nationales, régionales et municipales d'art habilitées par le ministre chargé de la culture, et notamment son article 2

Arrêté du 6 mars 1997 relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme national d'arts et techniques et au diplôme national supérieur d'expression plastique

Avis du Conseil supérieur de l'éducation nationale en date du 20 février 1997

Arrêté du 10 juillet 1997 modifiant l'arrêté du 6 mars 1997 relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme national d'arts et techniques et au diplôme national supérieur d'expression plastique

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

### Autres sources d'information :

<http://www.culture.gouv.fr>

### Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION - DELEGATION AUX ARTS PLASTIQUES (DAP)

3 rue de Valais  
75033 Paris Cedex 01

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

41 écoles supérieures d'art en région, en fonction des options : - Art : Aix-en-Provence, Angers, Annecy, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dunkerque, Fort de France, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Le Port, Lorient, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Nîmes, Perpignan, Quimper, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Tarbes, Toulon, Toulouse, Tourcoing, Tours, Valence, Valenciennes

- Art numérique et création numérique : Angoulême-Poitiers (Est)

- Design : Angers, Bordeaux, Brest, Marseille, Monaco, Mulhouse, Nantes, Orléans, Reims, Rennes, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse

- Design graphique multimedia : Amiens

- Design d'objet : Fort de France

- Design d'espace : Lyon

- Communication : Angers, Angoulême-Poitiers (Est), Besançon, Caen, Cambrai, Marseille, Metz, Nantes, Orléans, Rennes, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse

- Restauration et conservation préventive d'oeuvres peintes : Avignon

- Restauration et conservation préventive d'oeuvres sculptées : Tours

6 écoles nationales supérieures d'art :

- Art : Bourges, Cergy-Pontoise, Limoges-Aubusson, Dijon, Nice- villa Arson, Nancy

- Design : Limoges-Aubusson, Dijon et Nancy

- Communication : Nancy

**Historique de la certification :**

Ancien libellé : Diplôme national supérieur d'expression plastique DNSEP (arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)

**Certification précédente :** (DNSEP)(fiche incomplète)

**Certification suivante :** Créateur concepteur d'expressions plastiques option art, design, communication (DNSEP)